



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0199

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0199**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) a été créé dans les années 1990 sous la forme d'un programme État-Région d'appui à la coopération internationale. La Communauté urbaine de Lyon a adhéré à RESACOOOP par délibération en date du 4 novembre 2002. A cette date, les autres membres du groupement étaient l'État, la Région Rhône-Alpes, les Villes de Chambéry, Grenoble, Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès-France, et certains grands organismes non gouvernementaux (ONG) comme Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières.

En 2005, le programme a été pérennisé sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) associant l'État, la Région Rhône-Alpes, des collectivités, associations et organismes impliqués dans la solidarité internationale et représentatifs de la diversité thématique, géographique et institutionnelle des acteurs de la coopération en Rhône-Alpes. La convention initiale de formation du GIP a été reconduite et agréée en 2010 pour une durée de 5 ans jusqu'en novembre 2015 par délibération n° 2010-1524 du Conseil du 31 mai 2010.

RESACOOOP est aujourd'hui connu des acteurs, sollicité pour sa connaissance du milieu de la solidarité internationale et reconnu au niveau national dans le cadre des réseaux régionaux multi-acteurs. Une démultiplication des activités de RESACOOOP sur l'ensemble de la région a été engagée en 2007.

Les actions menées par RESACOOOP visent à mobiliser l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale travaillant sur ces thématiques et sur des projets relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour informer un public le plus large possible et échanger sur les expériences de développement.

**1) Approbation de la convention constitutive du nouveau GIP**

La convention constitutive initiale du GIP RESACOOOP a été prorogée en 2010 pour une durée de 5 ans, suite à une délibération n° 2010-1524 du Conseil du 31 mai 2010 et un arrêté ministériel d'approbation en date du 15 novembre 2010.

Compte tenu des résultats obtenus par les programmes et actions conduits dans le cadre de RESACOOOP, de l'apport reconnu et attendu de la coopération décentralisée au renforcement de l'aide publique française au développement (suivi et soutenu par le ministère des affaires étrangères et européennes), les membres fondateurs ont décidé de renouveler le GIP lors de l'assemblée générale du 11 septembre 2014. Le renouvellement du GIP a été retenu au plus tard à la date de son échéance, soit le 17 novembre 2015, avec modification de la convention constitutive actuelle et notamment, du nombre de ses membres fixés à 26 au lieu de 14 et une durée de vie illimitée pour le GIP.

Le projet de convention constitutive joint à la présente délibération devra également faire l'objet d'une approbation par chacun des autres membres du GIP.

Le nouveau GIP prendra effet le jour de la publication au Journal officiel de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive et se substituera au GIP existant. Il sera régi par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de

simplification et d'amélioration de la qualité du droit et par le décret n° 2012-96 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

## **2) Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015**

### **a) - Objectifs**

La Métropole de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et par un soutien et un accompagnement aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire.

Cette politique de solidarité internationale participe également à l'internationalisation de la métropole lyonnaise, en soutenant les actions ou événements traitant d'enjeux internationaux destinés et ouverts à tous les publics de la Métropole de Lyon.

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole de Lyon souhaite renouveler sa participation financière pour 2015 à RESACOOOP, contribuant ainsi, en qualité de membre, à l'équilibre financier de RESACOOOP.

### **b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014**

Par délibération n° 2014-0374 du 3 novembre 2014 le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de RESACOOOP dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2014.

Au cours de l'année 2014, RESACOOOP a renforcé ses activités d'information, d'appui autour des thématiques de la solidarité, de l'international et de la jeunesse et de mise en réseau des organisations de Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Il a développé ses outils Internet comme le site Resacoop.org, l'information mise à disposition du grand public sur sa base de données des actions de coopération internationale. Une lettre d'information trimestrielle est diffusée à un fichier de 3 000 contacts impliqués dans des actions de ce secteur. Un groupe de travail réunissant des professionnels du domaine des media, de la communication a travaillé sur la mise en place d'un plan d'actions visant à une meilleure visibilité de la solidarité et de la coopération au développement dans la presse.

RESACOOOP a développé des partenariats avec des structures de niveau départemental pour permettre aux habitants du territoire métropolitain d'avoir accès à des ressources dans le domaine de l'international. RESACOOOP a répondu à plus de 500 sollicitations et appuyé près de 100 organisations (collectivités territoriales, associations, groupes de jeunes, etc.). Dans le même temps, RESACOOOP a continué à développer le programme d'actions du réseau « Jeunes sur le Rhône » et la démultiplication des actions de solidarité et d'éducation à la citoyenneté internationale au plus près des habitants. En 2014, RESACOOOP a également traité 900 demandes d'information et accompagné et orienté près de 250 porteurs de projets.

### **c) - Bilan**

Le programme d'actions mené par RESACOOOP en 2014 s'inscrit dans la politique de la Métropole de Lyon de soutien aux acteurs locaux dans leurs projets de solidarité internationale et de coopération au développement local. Il participe à l'information et à la sensibilisation des habitants de l'agglomération lyonnaise, aux enjeux de l'aide au développement et de la solidarité internationale. Dans un contexte où les conceptions de la coopération internationale évoluent pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation, RESACOOOP fait l'objet de demandes en nombre croissant de la part des collectivités locales, des associations de solidarité internationale et de nouveaux acteurs de la société civile.

RESACOOOP apporte un soutien technique aux associations de solidarité internationale (ASI), de plus en plus nombreuses, demandant une aide méthodologique dans la mise en place de leurs actions. La Métropole de Lyon s'appuie largement sur RESACOOOP en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. RESACOOOP apporte son appui pédagogique notamment aux associations qui participent au village de la solidarité internationale qui se déroule chaque année à Lyon durant la semaine de la solidarité internationale et a contribué au travail réalisé sur la thématique des enjeux des agricultures familiales dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale.

RESACOOOP propose un accompagnement aux projets de solidarité internationale portés par des jeunes. Ce dispositif permet d'apporter aux jeunes porteurs de projets de solidarité internationale, des ressources d'information, d'action, de formation et de conseils adéquats à leurs initiatives et leurs actions par l'organisation de rencontres de mutualisation des pratiques de formation et le développement et la consolidation du maillage régional. RESACOOOP travaille également à la consolidation des partenariats existants avec le Centre régional d'information jeunesse(CRIJ) et la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Par ailleurs, RESACOOOP participe à la mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise et accompagne un certain nombre de communes de la Métropole de Lyon s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée.

#### d) - Programme d'actions et plan de financement 2015.

Le programme de travail prévisionnel 2015 se décline selon plusieurs objectifs :

- améliorer et poursuivre les missions de service public régional de la coopération internationale en organisant la démultiplication sur le territoire de la métropole des activités liées aux demandes d'information et d'orientation : publication de la "Lettre de RESACOOOP", animation du portail Internet "Coopération en Rhône-Alpes", appui aux porteurs de projets en particulier auprès des jeunes publics, animation de l'outil de gestion informatique des données. D'autre part, développer ses activités de formation et organiser des réunions d'échanges et de concertation géographique et thématique comme la coopération hospitalière, le changement climatique et la coopération internationale dans le contexte de l'accueil de la conférence internationale sur le climat par la France en 2015,

- animer un outil territorial d'écoute, d'analyse et de prospective : poursuite de la réalisation d'un "baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes", rédaction d'une analyse qualitative de l'évolution de la coopération en Rhône-Alpes, communication sur les activités et analyses produites,

- être force de proposition pour l'expérimentation et des démarches innovantes : organisation de réunions d'échanges de pratiques, construction de partenariats avec des secteurs hors du champ de la coopération au développement, identification et organisation de complémentarités avec les réseaux rhônalpins thématiques, poursuite des "Chantiers RESACOOOP" autour de 3 thèmes : coopération et développement économique, jeunes, éducation à la citoyenneté internationale,

- actions transversales : développement de partenariats entre acteurs européens et rhônalpins afin d'améliorer l'information sur le développement.

#### Plan de financement prévisionnel 2015

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Achats (fournitures, formations) :	3 500	Vente de produits finis	5 000
Services extérieurs (sous traitance générale, projet REDDSO)	238 300	Subventions d'exploitation dont :	654 100
		- Europe	254 800
		- État	60 000
		- Région Rhône-Alpes	302 000
		- Métropole de Lyon	11 500
		- Ville de Grenoble	3 000
		- Ville de Chambéry	1 000
		- Ville de Romans	800
		- Conseil général de l'Ardèche	2 000
		- Conseil général de l'Isère	3 500
		- Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL)	15 000
Autres Services Extérieurs dont :	397 600	Produits financiers	600
- Rémunérations et honoraires	323 100		
- Publicité et publication	800		

- Déplacements, missions et réceptions	63 100		
- Frais postaux, télécommunications et bancaires	9 800		
- Divers	300		
Impôts et taxes	600	Reprises sur provisions	21 000
Charges du personnel	38 000	Transfert de charges	1 700
Charges de gestion courante	400		
Dotations aux amortissements et provisions	4 000		
<b>Total charges</b>	<b>681 900</b>	<b>Total produits</b>	<b>681 900</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € au profit du GIP RESACOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2015 et d'approuver la nouvelle convention constitutive ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP, sur une période illimitée et la participation de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au GIP RESACOOP pour une période illimitée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € au profit du groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP pour son programme d'actions 2015,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le GIP RESACOOP définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - compte 6573 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.